

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de février 2016, 20h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoît Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Natasha Desbiens est absente.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2016.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION:**

6. Subvention MTQ.
7. Adoption du règlement d'emprunt #2016-1006.
8. Cotisation annuelle UMQ et Carrefour du capital humain.
9. Étude préliminaire – Accès stationnement – Boul. Ste-Anne.
10. Avis de motion – Règlement #2016-1008 sur les districts électoraux.
11. Club optimiste Côte-de-Beaupré.
12. Autorisation de signatures – Lot #4 210 048.

**TRAVAUX PUBLICS :**

13. Entente de services d'entretien pour les vêtements de travail.
14. Avis de motion – Modification du règlement #2013-950 sur les branchements d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.
15. Autorisation de signatures – Contrat MTQ – Tonte de gazon et entretien d'aménagements paysagers – Boul. Ste-Anne.

**URBANISME :**

16. PIIA – 5205, avenue Royale – Agrandissement.
17. PIIA – 5217, avenue Royale – Rénovations extérieures.
18. PIIA 5456, avenue Royale – Agrandissement bâtiment agricole.
19. Acceptation provisoire de la phase 1 – Développement Boischatel.
20. Autorisation d'un projet intégré d'habitation sur la rue des Mélèzes.
21. Nomination des membres du CCU (renouvellement de mandat).

22. Acceptation provisoire de la phase 2 A du Faubourg de la rivière Ferrée.
23. Adoption du projet de règlement #2016-1007 – Règlement de construction.

### **LOISIRS :**

24. Embauches – Camp de jour 2016.
25. Autorisation de signatures - Contrat de location de salle.
26. Tarification – Loisirs non-résident.
27. Autorisation d'appel d'offres – Équipements salle d'entraînement.
28. Fête des aînés.

### **DIVERS:**

29. Période des questions.
  - 29.1 Membres du Conseil
  - 29.2 Public
30. Levée/Ajournement.

### **ADMINISTRATION**

#### **Résolution #2016-33 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

#### **Résolution #2016-34 « Adoption du procès-verbal»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2016, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

#### **Résolution #2016-35 «Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2016»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de janvier 2016, telles que présentées au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

**Résolution #2016-36 : « Demande d'une subvention à l'exploitation au MTQ pour l'année 2015 - Transport collectif des personnes »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif des personnes depuis les années 1970 assurés par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

**CONSIDÉRANT** que le décret 1152-2002 du 25 septembre 2002 concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, volet 2 prévoit qu'à compter du 31 décembre 2001, une municipalité, ne faisant plus partie du territoire d'une société de transport en commun mais dont les services de transport en commun sont toujours assurés par cet organisme, peut recevoir une subvention correspondant au coût net des taxes, incluant la taxe fédérale sur les produits et services, applicables sur les services de transport en commun exploités sur son territoire. Le coût net des taxes correspond au coût des taxes moins le remboursement partiel de ces taxes dont bénéficie déjà la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le décret 1152-2002 est toujours en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boischatel a signé un nouveau contrat avec le RTC en date du 4 septembre 2015 et que la rémunération est ajustée selon l'article 8 pour un montant de 454 827,10\$ (plus les taxes applicables) pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** que les taxes fédérales sont remboursées à 100 % aux municipalités et que les taxes provinciales sont remboursées à 50 % aux municipalités, la subvention demandée au MTQ est de 21 562,25\$.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'abroger la résolution #2015-228.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement:

**QUE** la municipalité de Boischatel demande au MTQ, une subvention à l'exploitation de 21 562,25\$ pour le maintien du transport collectif des personnes pour l'année 2015.

**RÈGLEMENT #2016-1006**

**Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de  
1 800 000\$.**

**ATTENDU** que la municipalité de Boischatel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance régulière du Conseil tenue le 11 janvier 2016.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 800 000\$ réparti de la façon suivante :

| <b>Description</b> | <b>10 ans</b>      |
|--------------------|--------------------|
| Travaux d'aqueduc  | 300 000\$          |
| Travaux d'égouts   | 300 000\$          |
| Travaux de voirie  | 1 200 000\$        |
| <b>Total</b>       | <b>1 800 000\$</b> |

**ARTICLE 2.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 800 000\$ sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 5.** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 6.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Résolution #2016-37 «Adoption du règlement #2016-1006 décrétant les dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000\$»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le règlement #2016-1006 décrétant les dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 800 000\$.

**Résolution # 2016-38 «Cotisation à l'UMQ et au Carrefour du capital humain »**

**Considérant** la réception de l'avis de cotisation annuelle de l'UMQ et du Carrefour du capital humain;

**Considérant** que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du

capital humain pour l'année 2016 au montant de 9 166,77\$ taxes incluses.

**Résolution # 2016-39 «Étude préliminaire – Accès stationnement – Boul. Ste-Anne »**

**Considérant** que la Municipalité souhaite aménager les lots #5 346 228 et #5 346 229 pour créer un accès au boulevard Ste-Anne et un stationnement en vue des installations sportives et récréatives;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser une étude d'avant-projet pour déterminer les coûts et le concept;

**Considérant** l'offre reçue par Norda Stelo;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de confier le mandat pour une étude préliminaire à Norda Stelo pour un montant de 16 500\$ plus les taxes.

**Résolution # 2016-40 «Avis de motion – Projet de règlement #2016-1008 concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le projet de règlement #2016-1008 concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux.

**Résolution #2016-41 : « Club Optimiste Côte-de-Beaupré »**

**Considérant** que le souper bénéfique du Club Optimiste Côte-de-Beaupré aura lieu le 5 mars prochain.

**Considérant** que les membres du Conseil désirent contribuer à cet événement;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'achat de quatre (4) cartes pour le souper bénéfique au montant de 25\$/carte pour un montant de 100\$.

**Résolution #2016-42 : « Autorisation de signatures – Lot #4 210 048 »**

**Considérant** qu'il est nécessaire de signer une entente pour finaliser le dossier d'expropriation pour le lot #4 210 048;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de d'autoriser M. Yves Germain, maire, et M. Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

**TRAVAUX PUBLICS:**

**Résolution #2016-43 « Entente de services d'entretien pour les vêtements de travail »**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'entretien pour les vêtements de travail;

**Considérant** l'offre de services de la compagnie AlSCO Inc. ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder au renouvellement du contrat d'entretien pour les vêtements de travail pour une période de deux (2) ans à la compagnie AlSCO.

**Résolution # 2016-44 «Avis de motion – Modification du règlement #2013-950 sur les branchements d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Benoit Bouchard qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1009 modifiant le règlement #2013-950 sur les branchements d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

**Résolution #2016-45 « Autorisation de signatures – Contrat MTQ – Tonte de gazon et entretien d'aménagements paysagers – Boul. Ste-Anne »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, à signer le contrat # 850892948 relativement à la tonte de gazon et d'entretien d'aménagements paysagers sur le boulevard Ste-Anne avec le MTQ.

**URBANISME**

**Résolution #2016-46 « Permis d'agrandissement – 5205, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis d'agrandissement pour le 5205, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2012-942 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis d'agrandissement au bâtiment du 5205, avenue Royale, tel que soumis.

**Résolution #2016-47 « Permis de rénovations extérieures – 5217, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis de rénovations extérieures pour le 5217, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2012-942 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis pour des rénovations extérieures pour le 5217 avenue Royale, tel que soumis.

**Résolution #2016-48 « Permis d'agrandissement d'un bâtiment agricole – 5456, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment agricole au 5456, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2012-942 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis d'agrandissement d'un bâtiment agricole au 5456, avenue Royale, tel que soumis.

**Résolution #2016-49 « Acceptation provisoire – Développement Boischatel – Phase 1 »**

**Considérant** la lettre de recommandation d'acceptation provisoire de M. Jean-Philippe Mercier de la Firme Génio en date du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'acceptation provisoire des travaux du Développement Boischatel – Phase 1 et d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre des permis pour les rues suivantes :

- Rue de Mas
- Rue de l'Escalade
- Rue de la Randonnée
- Rue des Mélèzes

**Résolution #2016-50 « Autorisation d'un projet intégré d'habitations sur la rue des Mélèzes »**

**Considérant** le projet de développement résidentiel « Développement Boischatel Inc;

**Considérant** la demande du promoteur visant à autoriser un projet intégré d'habitations jumelées sur la rue de Mélèzes;

**Considérant** qu'un plan d'aménagement d'ensemble et des plans de constructions des modèles de jumelés ont été déposés au Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** la recommandation du CCU ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser un projet intégré d'habitations sur la rue des Mélézes selon les recommandations formulées par le CCU.

**Résolution #2016-51 : « Renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) »**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder au renouvellement de mandats de monsieur Guy Marcoux comme président et de messieurs Raynald Letarte, Stillman Keet et Louis Bélanger comme membres du CCU pour une période de deux (2) ans.

**Résolution # 2016-52 «Acceptation provisoire – Faubourg de la rivière Ferrée – phase 2A»**

**Considérant** la lettre de recommandation d'acceptation provisoire de M. Jérôme Gourde, ingénieur, de la Firme Génio, experts-conseils en date du 12 janvier 2016;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acceptation provisoire des travaux du Faubourg de la rivière Ferrée – Phase 2 A et d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre des permis pour ce secteur.

**PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**  
**#2016-1007**

**Projet de règlement modifiant le Règlement de construction # 2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts.**

-----

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de construction;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification au règlement de construction ;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ à la séance du \_\_\_\_\_ 2016;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 30 intitulé : « CLAPET DE RETENUE » est abrogé et remplacé par le suivant :

**« 30. Branchement privé d'eau potable, d'égouts et plomberie**

*Tout bâtiment déjà construit, en construction ou à être construit doit être conforme au Règlement # 2013-950 sur les branchements privés d'eau*



*potable et d'égouts et certaines dispositions particulières en plomberie et ses amendements. »*

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution #2016-53 «Adoption du projet de règlement #2016-1007 modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement #2016-1007 modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts.

## **LOISIRS :**

### **Résolution # 2016-54 «Embauches – Camp de jour 2016»**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'engagement du personnel pour le camp de jour 2016;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder aux engagements de :

- Mme Roxane Arès au poste d'adjoint-coordonnateur au camp de jour 2016
- Mme Florence Bolduc au poste de co-responsable du camp de jour 2016
- Mme Josiane Carpentier au poste de co-responsable du camp de jour 2016

### **Résolution # 2016-55 «Autorisation de signatures – Contrat de location de salle»**

**Considérant** qu'il est opportun de désigner une personne responsable pour signer les contrats de location pour les salles;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de nommer madame Amélie Bédard, coordonnatrice aux loisirs, à signer les contrats de location de salles pour la municipalité de Boischatel.

### **Résolution # 2016-56 «Tarification non-résident - Modification de la politique de tarification des loisirs»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification relativement à la tarification non-résident afin que la tarification reflète le coût réel du service rendu;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la modification de la politique de tarification concernant la politique de tarification pour les non-résidents.

**Résolution # 2016-57 «Autorisation d'appel d'offres – Équipements salle d'entraînement»**

**Considérant** l'aménagement et l'agrandissement d'une salle d'entraînement au Centre sportif;

**Considérant** que la salle d'entraînement doit être dotée de nouveaux équipements pour répondre aux besoins;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de nouveaux équipements pour la salle d'entraînement, dans le cas où l'estimation des coûts prévus par le directeur du Service de loisirs s'approche du 25 000\$.

**Résolution # 2016-58 «Fête des aînés»**

**Considérant** la demande formulée par la FADOQ de Boischatel;

**Considérant** que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser un montant de 500\$ pour la Fête des aînés 2016.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Boul. Ste-Anne
- Évaluation résidentielle
- Croix – côte de l'Église

**Résolution # 2016-59 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h54.

Assistance : 4 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint